<u>Une première version du glossaire CNEA</u> <u>publiée</u>

19 octobre 2022



Un glossaire est étymologiquement un recueil de définitions établies pour des termes techniques ou scientifiques et précisant les notions et pratiques s'y rattachant dans le contexte d'un domaine particulier. Celui-ci est appliqué à l'utilisation à des fins scientifiques des animaux. Issu d'un travail collectif de la Commission Nationale de Protection des Animaux Utilisés à des fins scientifiques (CNEA), les mots ou expressions présentés ci-dessous ont fait l'objet d'une validation formelle en séance plénière. Ce glossaire CNEA a pour objectif de clarifier les mots, expressions et notions à utiliser et/ou à mettre en œuvre dans le cadre des formations réglementées (soigneur, applicateur, concepteur, à la chirurgie), des demandes d'autorisation de projet et plus largement dans l'ensemble des évaluations et pratiques expérimentales utilisant les animaux à des fins scientifiques.

Ce glossaire constitue le document de référence de la CNEA pour ses travaux. Il est évolutif : de nouvelles définitions seront ajoutées au fil des travaux de la commission et les définitions existantes seront revues au besoin en fonction de l'évolution de la science et du contexte de l'utilisation des animaux à des fins scientifiques.

Voici la liste des mots définis dans cette première version qui vient d'être mise à disposition sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Analgésie
- Anesthésie
- Antisepsie
- Asepsie
- Chirurgie expérimentale
- Douleur

- Euthanasie
- Hypnotique
- Mort
- Narcose
- Nociception
- Prémédication
- Réveil anesthésique
- Sédation
- Soins post-opératoires

<u>Télécharger le glossaire</u>

Source : <u>Page CNEA du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche</u>